



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 23/295CE du Président du Conseil Exécutif de Corse

Numinazione di i soci di u Cunitatu di rigiru di u Prugettu di Territoriu pè a gestione di l'acqua di Capicorsu Nomination des membres du Comité de Pilotage du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du CapiCorsu

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril, le Conseil Exécutif s'est réuni in Aiacciu, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Dominique LIVRELLI, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

- VU** le Code général des collectivités territoriales, quatrième partie, Livre 4,
- VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 approuvé par délibération n°21/236 AC de l'Assemblée de Corse en date du 17 décembre 2021,
- VU** la délibération n°19/380 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2019 approuvant les modalités de mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse,
- VU** le plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) dans le domaine de l'eau adopté par délibération 2018-15 du comité de bassin de Corse en date du 24 septembre 2018 et dont l'Assemblée a pris acte par délibération n° 18/401 AC en date du 26 octobre 2018,
- VU** la délibération du conseil communautaire n° 2022_04_002 portant validation de la mise en place du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) dans le Cap Corse en date du 22 juillet 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Le comité de pilotage du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du CapiCorsu, dont le périmètre est constitué par le territoire de la communauté de communes du Cap Corse, est présidé par le président de la communauté de communes du Cap Corse.

ARTICLE 2 : Il est composé des membres suivants :

- Les maires des communes du territoire où leurs représentants ;
- Le président du comité de bassin ou son représentant ;
- Le conseiller exécutif en charge de la politique de l'eau, président de l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse, ou son représentant ;
- Le président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse, ou son représentant ;
- Le préfet coordonnateur de bassin ou son représentant ;
- Les acteurs locaux (professionnels, associations) suivants :
 - o Mme Marine Luigi (Viticulture) ;
 - o M. Anton'Santu Marchini (Maraichage) ;
 - o M. Jean-Mathieu Susini (Elevage) ;
 - o M. Laurent Albertini (Elevage) ;
 - o M. Pierre-Jean Monti (Viticulture) ;
 - o M. Jean-Marcel Vuillamier (Conservatoire des Espaces Naturels de Corse) ;
 - o M. Philippe Bonin (association Amichi di u rughjone) ;
 - o Mme Anne Claire Viale (association pour l'étude du maquis et des autres milieux naturels) ;

ARTICLE 3 : L'ensemble des membres du comité technique PTGE, composé notamment des services et établissements publics de l'Etat ainsi que des services, agences et offices de la Collectivité de Corse compétents dans le domaine de l'eau, est susceptible de participer aux travaux du comité de pilotage en fonction des besoins.

ARTICLE 4 : Les personnels de la communauté de communes du Cap Corse suivants participent également aux travaux du comité de pilotage :

- o Mme Natalia Vecchioli (directrice générale des services) ;
- o M. Jean-Luc Orlandi (responsable des services techniques) ;
- o Mme Magali Martin (chargée de mission CRTE).

ARTICLE 5 :

Les missions principales du comité de pilotage visent à :

- Valider le cahier des charges de la démarche et le diagnostic préalable indiquant le bilan entre les ressources disponibles et les besoins sur le territoire du CapiCorsu ;
- Retenir le programme d'actions à mettre en œuvre sur le territoire et l'échéancier prévisionnel ;
- Suivre et évaluer les actions engagées.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au portail des actes de la Collectivité de Corse :
<https://actes.isula.corsica/webdelibplus>

AIACCIU, le 25 avril 2023

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI

**Numinazione di i soci di u Cunitatu di rigiru di u Prugettu di
Territoriu pè a gestione di l'acqua di Capicorsu
Nomination des membres du Comité de Pilotage du Projet de
Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du CapiCorsu**

**Rapport du Président
du Conseil Exécutif de Corse**

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

La Collectivité de Corse a approuvé le 17 décembre 2021 son Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour les années 2022 à 2027. Ce document réaffirme la nécessité de concevoir des stratégies d'anticipation et d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau, notamment par l'élaboration de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Cette démarche repose sur une approche globale et partagée de la ressource en eau à l'échelle de territoires pertinents, avec pour objectif l'atteinte d'un équilibre entre les ressources disponibles et les besoins, aussi bien des usages que des milieux aquatiques.

Conformément au SDAGE, ces projets doivent être menés prioritairement au niveau des territoires les plus sensibles à la disponibilité en eau, définis dans le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC), à savoir : CapiCorsu- Nebbiu, Balagna-Agriate, Bastia-Bevincu, Baracci et Meziornu. Cette démarche pourra être étendue à tous les territoires, notamment ceux où les besoins de concertation préalable sur les notions de partage de l'eau ou de création de ressources de substitution seront identifiés.

Pour chaque PTGE, élaboré sous l'autorité de la Collectivité de Corse, un comité de pilotage regroupant des représentants de l'ensemble des usagers socio-économiques (collectivités, acteurs locaux ...) permettra d'instaurer un dialogue et devra définir un plan d'actions adapté aux enjeux du territoire concerné.

Conformément à la délibération n°19/380 AC en date du 25 octobre 2019 approuvant les modalités de mise en œuvre des PTGE en Corse, en ma qualité de Président du Conseil Exécutif de Corse en charge d'arrêter la composition des comités de pilotage de chaque PTGE, je vous demande d'approuver le projet d'arrêté ci-joint, formalisant la composition du comité de pilotage du PTGE du CapiCorsu, sous la présidence du président de la communauté de communes du Cap Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.